



MAIRIE de BLANZAC
5 Rue de la Mairie
87300 BLANZAC

☎ 05 55 68 71 63 📠 05 55 68 18 19 mairie.blanzac@gmail.com

REGLEMENT DU TENNIS

- ARTICLE 1 : Pour pouvoir prétendre à l'accès au court, il est nécessaire d'être titulaire soit d'une carte 1 heure, soit d'une carte d'abonnement annuelle.
- ARTICLE 2 : Les joueurs doivent être inscrits en téléphonant au secrétariat aux heures d'ouverture, ce au maximum une semaine avant, afin de garantir une bonne organisation du court. Ceci prévaut également pour les séances du weekend.
- ARTICLE 3 : La durée de l'utilisation est par tranche d'une heure complète
- ARTICLE 4 : La clé sera donnée lors de la réservation, après avoir réglé le montant de l'utilisation. Lors de l'heure de jeu, elle sera à l'intérieur du court. Elle sera remise à la mairie à l'issue du temps, ou à défaut dans la boîte aux lettres. Pour les joueurs titulaires d'un abonnement annuel, la clé sera remise à la mairie à la fin de l'année civile en cours.
- ARTICLE 5 : L'entretien du court sera à la charge des utilisateurs (ramassage des papiers, remise en place des chaises).
- ARTICLE 6 : L'accès aux animaux est interdit. Il est interdit de modifier le réglage du filet. Tout incident devra être signalé dans les plus brefs délais.
- ARTICLE 7 : LES JOUEURS SERONT SEULS RESPONSABLES DES PERTES, VOLS ET DOMMAGES MATERIELS ET CORPORELS DONT ILS POURRAIENT ETRE VICTIMES PENDANT LA PRATIQUE DE LEUR SPORT.
- ARTICLE 8 : Des contrôles pourront être faits à tout moment afin de vérifier le respect du bon fonctionnement de cet ensemble.

Le Maire